

LA MONTAGNE un nouveau juge de paix en bassin vichyssois dans l'Allier

Depuis la rentrée, Bernard Langlade occupe la fonction de conciliateur de justice à Vichy. Cet ancien juge, qui a présidé le procès VA-OM dans les années 90, compte bien mettre à profit sa riche expérience pour désengorger les tribunaux. Article publié par le quotidien LA MONTAGNE édition de l'Allier du 11 novembre 2017



Bernard Langlade conciliateur et ex-juge affaire Tapie © Agence VICHY

Il a passé sa vie dans les tribunaux. Mais désormais, Bernard Langlade a une autre mission : inciter les justiciables à ne plus prendre la direction du Palais de justice, pour mieux le désengorger. En endossant ce rôle de conciliateur sur le bassin de Vichy, celui qui est arrivé il y a peu dans la région compte ainsi se mettre au service de la justice locale. Il entend aussi rajouter une nouvelle ligne à un CV déjà riche.

[Conciliateur : il est celui qui éloigne des tribunaux](#)

Sa nomination à Vichy par la cour d'appel de Riom sonne d'ailleurs comme un retour aux sources pour Bernard Langlade, qui a commencé sa carrière au début des années 1970 comme substitut du procureur à Lyon et Roanne, où il devient juge d'instruction et procureur. S'ensuivent tout un tas d'expériences qui le voient devenir, entre autres, premier substitut au parquet criminel de Paris, président de la cour de Djibouti et président de chambre à la cour d'appel de Lyon. Surtout, au milieu des années 1990, alors qu'il est président du tribunal de grande instance de Valenciennes, Bernard Langlade se retrouve au cœur de l'actualité en présidant le procès de l'affaire « VA-OM »*, impliquant en première ligne Bernard Tapie. « C'était hors-norme » se rappelle celui qui deviendra ensuite juge de proximité en Bretagne avant de rejoindre l'Auvergne.

Faire connaître ce rôle

Et dans sa nouvelle région, Bernard Langlade ne manquera pas de travail. Car avec la disparition de la juridiction de proximité en juillet dernier, qui réglait un grand nombre de litiges du quotidien, les sollicitations ne vont pas manquer pour le nouveau conciliateur.

[Les conciliateurs de justice manquent en Auvergne](#)

Obligatoire pour les litiges du quotidien (voisinage, logement, consommation) dont les enjeux ne dépassent pas 4.000€, facultative jusqu'à 10.000€, la conciliation « a pour but de favoriser le dialogue et déboucher sur un accord à l'amiable entre deux parties », précise celui qui regrette que son rôle soit méconnu. « Il n'y a pas vraiment de culture de la conciliation, certains ne connaissent pas ce recours. Or c'est un mode alternatif de règlements des conflits qui ne fait de concurrence à personne ».

Alors que l'on recense 6 conciliateurs dans l'Allier, Bernard Langlade espère ainsi que ce nombre va vite augmenter, « afin de développer la conciliation locale ». Lui, en tout cas, s'est déjà mis à la tâche. « Et les dossiers à traiter ne manquent pas ».

*) Match de football en mai 1993, arrangé en faveur de Marseille qui affrontait Valenciennes

=> Contact. 04.70.30.17.17 ou 04.70.30.97.30. Permanences les jeudis de 9h30 à 13h, 14 rue du Maréchal-Foch, à Vichy.

Pierre Géraudie